

Puymoyen, le 02 décembre 2022

## **Réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Plaine de Néré à Bresdon » du mardi 27 septembre 2022**

### **Ligue de Protection pour les Oiseaux Poitou-Charentes**

#### **– Compte-rendu –**

En présence de :

Monsieur **Mikaël BENAÏN**, Secrétaire Général,  
représentant de Madame la Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angély,  
Madame **Lidwine MESSEAU**, sous-préfecture de Saint-Jean d'Angély,  
Madame **Nathalie OLLIVIER**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17,  
Madame **Ghislaine GRAILLOT**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17  
Monsieur **Hubert COUPEZ**, Maire de Beauvais-sur-Matha,  
Monsieur **Joël WICIAK**, Maire de Les Touches de Périgny,  
Monsieur **Jacques BARON**, Marie de Bazauges,  
Monsieur **Victor CHEVALIER**, chargé d'études Urbanisme - Communauté de Commune  
du Vals-de-Saintonges,  
Monsieur **Yvon BILLON**, INRAE,  
Madame **Martine GÉRON**, chargé d'études - Chambre d'Agriculture Charente-Maritime,  
Madame **Camille FAGOT**, chargée de mission biodiversité - Ligue pour la Protection des  
Oiseaux (LPO),  
Madame **Jennifer FABRE**, chargée de mission biodiversité - Ligue pour la Protection des  
Oiseaux (LPO),  
Monsieur **Gérald DABEY**, Fédération des Chasseurs 17.

Madame Fagot, annonce l'ordre du jour comportant des rappels des enjeux Natura 2000, l'évolution de l'état de conservation du site, un bilan de la mise en œuvre des actions 2021-2022 et le bilan financier. Dans le bilan de cette première année d'animation par la LPO, il y aura un point sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques par Madame Geron de la Chambre d'Agriculture 17.

## I – Rappels des enjeux Natura 2000 de la Plaine de Néré à Bresdon

Madame Fagot, chargée de mission biodiversité à la LPO, en charge de l'animation du site Natura 2000, introduit cette présentation en rappelant l'objectif d'un site Natura 2000 : allier le maintien et l'amélioration de l'état de conservation du site tout en permettant les activités humaines. Pour ce site, cela concerne l'agriculture et les oiseaux de plaine. Un rappel sur les outils est fait aussi. 3 outils sont à disposition, il y a la charte Natura 2000, c'est un outil peu adapté aux agriculteurs, plutôt à destination des communes (pour la gestion des espaces verts, abords de voiries...) et des propriétaires privés. Ensuite, il y a les contrats Natura 2000, applicables hors zones agricoles pour tous types de milieux, et enfin, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à destination uniquement des zones agricoles. Par ailleurs, lorsqu'on se situe sur un site Natura 2000, tous projets présentant un risque d'impact pour les enjeux biodiversité est soumis à une évaluation d'incidences. Les projets peuvent être d'ordre privés ou publics (projet éolien, projet de maraîchage, construction de piscine, retournement de prairie, agrandissement de bâtiment d'une exploitation...). Cela est soumis à autorisation par la DDTM qui sollicite l'animatrice pour avis. Ainsi, en amont du projet, il est préférable de la contacter afin d'avoir des conseils sur le projet au besoin. Également, quelques dates récentes ont été rappelées :

- 2013-2017 : Première période d'animation Natura 2000 par la Chambre d'Agriculture 17
- 2017-2021 : 2<sup>ème</sup> période d'animation Natura 2000 par la Chambre d'Agriculture 17
- 2021-2024 : Animation reprise par la LPO depuis le 20 avril, 3<sup>ème</sup> période d'animation
- 2022 : décalage de la fin du marché du 20 avril 2022 au 20 août 2022 (*afin de mieux prendre en compte les dates de suivis ornithologiques*)

Le périmètre Natura 2000 actuel compte 9 261 ha comprenant le Pays des Vals de Saintonges, la Communauté de communes Vals de Saintonges dont font partis 11 communes. L'objectif principal est le maintien des oiseaux de plaine : ce sont 14 oiseaux d'intérêt communautaire vivant sur le site et 12 espèces s'y reproduisent. Ce sont soit des espèces rares ou en déclin au niveau européen même si présents localement. Parmi eux, on peut citer 4 espèces nicheuses au sol nécessitant une attention particulière car leur reproduction est mise en péril par les pratiques agricoles actuelles (moissons/fauches précoces) : l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) nichant dans les prairies, les jachères ou la luzerne ; l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) préfère les sols nus comme les vignes ou les jeunes champs de tournesols ; le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) nichent dans les champs de blé ou d'orge, et parfois dans la luzerne. Les périodes de reproduction de ces espèces s'étalent d'avril à septembre.

## II – Évolution de l'état de conservation du site

### 1. Enquête annuelle de l'Outarde canepetière pour 2018

L'Outarde canepetière fait l'objet d'un suivi annuel sur toutes les ZPS de l'ex-région Poitou-Charentes. En effet, elle bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA), le 3<sup>ème</sup> depuis de début de la protection de cette espèce en 1997. Madame Fagot présente les données issues de l'enquête 2018 mais depuis, les chiffres indiquent que les tendances n'ont pas changé. Le graphe présenté montre l'évolution du nombre de mâles chanteurs comptés sur les différentes Zones de Protection Spéciales (ZPS) depuis 2007. On constate une dynamique positive voir stable sur les ZPS du Nord Poitou-Charentes (86 et 79) et une dynamique négative sur les ZPS du Sud du Poitou-Charentes dont la ZPS Plaine de Néré à Bresdon.

Les rassemblements postnuptiaux sont également suivis chaque année, il y a quatre comptages. La figure présentée montre la distribution des effectifs d'Outarde canepetière au moment des rassemblements en ex-Poitou-Charentes, lors des quatre comptages automnaux de 2018. On observe que les effectifs du Sud sont plus faibles que ceux du Nord : la ZPS de la Plaine du Mirebalais Neuvilleois, en Vienne, abrite la plus grande population d'Outarde canepetière.

La figure présentée ensuite, montre la répartition des couverts herbacés favorables à l'Outarde canepetière 2018 (PNA Outarde). Cette analyse a été réalisée à partir des données issues de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur la figure, on peut voir en jaune, les assolements de type graminée (prairie de fauche, jachères, MAEC...) et en vert, les assolements de type légumineuses (pois, luzerne...). Ainsi, on voit que la répartition entre graminées et légumineuses est à peu près homogène sur la ZPS. Cependant, cette année avec la guerre en Ukraine, il semblerait que sur le terrain, le ressenti soit que les couverts herbacés favorables à l'Outarde semblent en baisse (*cela n'est qu'un ressenti d'observation de terrain, il n'y a à ce jour pas de données pour le confirmer, elles seront disponibles que dans 2 ans*).

L'objectif du Document d'Objectif (DOCOB) est d'atteindre au moins 15 % de la Superficie Agricole Utile (SAU) de la ZPS en milieux herbacés favorables à la reproduction de l'Outarde canepetière (prairies, jachères, luzernes, légumineuses...). En 2018, dans le cadre de l'enquête annuelle, ce pourcentage avait été calculé et il représentait moins de 5 % sur la Plaine de Néré-Bresdon. L'objectif du DOCOB n'est donc pas du tout atteint ! Ainsi, il reste des efforts à faire pour le dispositif MAEC. D'autre part, sur le second graphe, on constate même une tendance à la diminution des surfaces favorables s'expliquant notamment avec la raréfaction de l'élevage sur la plaine.

### 2. Guerre en Ukraine

Cette année particulièrement, un autre facteur a pu encore faire diminuer les surfaces en herbe favorable : la guerre en Ukraine. En effet, une autorisation de cultiver les jachères a été donnée

aux agriculteurs afin de pallier la baisse de production mondiale de céréales à cause du conflit géopolitique opposant la Russie et l'Ukraine. Les jachères représentent environ 300 000 ha en France, soit 1,5 % de la SAU française. D'après la carte présentée et réalisé avec données de l'Agreste, on voit que le nombre d'hectares en jachères est important dans les départements du Centre-Ouest. Le 17, 16 et 86 cumulent près de 60 000 ha de jachères, dont 20 000 en 17. Le maintien de ces espaces favorables aux oiseaux de plaine est donc un enjeu de taille dans ce secteur. Or cela, représente peu d'augmentation de production (les jachères sont souvent des parcelles peu productives ou difficilement cultivables), tandis que ce sont des espaces indispensables pour la survie des oiseaux de plaine. En Charente-Maritime, une diminution de 9,5 % des surfaces en jachères a été observée entre 2020-2021. Il y a donc un facteur de diminution des espaces favorables à la nidification des oiseaux de plaine qui est observé.

### 3. Zoodysée – Centre d'élevage conservatoire

Le Centre d'élevage conservatoire de Zoodysée (Chizé, 79) œuvre pour la conservation de l'Outarde canepetière depuis 2015. Il réalise des relâchés d'individus issus d'œufs sauvages qui ont été sauvés lors de protection ou d'élevage. Le 01 septembre 2022, il y a eu un relâché sur la commune d'Aulnay se situant dans la ZPS de la plaine Néré-Bresdon. 15 individus ont été lâchés dans des parcelles où des relâchés avaient déjà eu lieu en 2019 et 2020, et 5 sont équipés de GPS. Au 14 septembre 2022, les informations concernant ces individus équipés étaient qu'il y a eu un mort par prédation aviaire et 4 étaient toujours vivants dont 3 présents toujours dans la zone du lâcher, dans des petits groupes d'outardes ou seul, et un situé quelques kilomètres plus au Nord. 3 individus issus du lâcher de 2021 ont également été contrôlés.

## III – Bilan de la mise en œuvre des actions : Avril 2021 – Août 2022 (TF)

### 1. Animation

- Sensibilisation des acteurs et du public

En octobre 2021, il y a eu une sortie nature d'organisée à Aulnay avec pour thématique l'observation des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière et d'Œdicnèmes criard. 18 personnes ont participé à l'animation. Au cours de cette tranche, il y a eu également la mise en œuvre d'un programme pédagogique sur 2021-2022 pour la classe de CE2 de l'école d'Aulnay. Les 23 élèves de la classe ont ainsi bénéficié de 4 interventions de l'animateur nature de la LPO, Stéphane MAISONHAUTE. Il y a eu une 1<sup>ère</sup> intervention en classe le 08 février 2022 matin dont la thématique était les paysages de la ZPS, avec un zoom sur les milieux agricoles et la faune caractéristique du territoire, ici les oiseaux de plaine. La 2<sup>ème</sup> intervention en classe s'est déroulée le 22 mars 2022 où a eu lieu la présentation de maquettes des paysages de la commune réalisées par les enfants à la maison. Un zoom a été fait sur l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et

les busards. Un jeu a été proposé sur comment aider les agriculteurs à protéger les oiseaux. La 3<sup>ème</sup> intervention du 10 mai 2022 était une sortie découverte des oiseaux de plaine à proximité de l'école. Enfin, la dernière intervention était un événement de restitution des travaux réalisés par les enfants à leurs parents au cours d'une soirée, pour leur présenter les oiseaux de plaine.

Le 7 septembre 2022, Madame Fagot a réalisé une intervention en conseil municipal sur la commune de Loiré-sur-Nie où 10 élus dont le Maire étaient présents. Une présentation succincte et des rappels sur Natura 2000 a été faite. Pour finir, une rencontre des agriculteurs sur la thématique Natura 2000, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 17 est prévue pour le 13 octobre 2022.

Concernant les actions de communication réalisées pour la sensibilisation des acteurs et du public, le site web est en cours d'actualisation. Le guide technique est en création et en cours de diffusion. Un article Facebook sur la LPO Poitou-Charentes a été réalisé. Enfin, des documents de sensibilisation auprès d'un public agricole sont en cours de réalisation. En effet, il y a une réflexion à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes dans le but de créer des documents avec une cohérence à l'échelle de tout le territoire. La plaquette busards en cours de mise à jour pour la Charente et Charente-Maritime car elle existe déjà en Vienne. En projet, il y a une plaquette outarde pour une version Poitou-Charentes, un poster avec toutes les espèces protégées à destination des coopératives, des acteurs agricoles et éventuellement des communes et enfin, des autocollants pour les engins agricoles avec les contacts à joindre dans le cadre des protections de nichées de ces espèces, suite à des demandes d'agriculteurs en Vienne.

- Échanges avec les acteurs du site

Pendant cette année d'animation, de multiples échanges avec les acteurs du site ont lieu. Les échanges sont réguliers avec les partenaires du site : DDTM pour les évaluations d'incidences par exemple, la CA17 pour les MAEC et autres sujets agricoles, la DREAL pour l'éolien... Tout comme avec d'autres animateurs Natura 2000, de manière quotidienne, notamment les animateurs de ZPS avec des enjeux oiseaux de plaine (Cyrille POIREL, Louis PERSON), et aussi via une Journée de rencontre du réseau Outarde (en visioconférence cette année). Il y a des rencontres d'agriculteurs sur le terrain, via les MAEC, par les coopératives et des acteurs agricoles comme l'entreprise Durepaire. Et aussi, il y a eu une réunion de présentation de l'Œdicnème criard et des enjeux Natura 2000 sur la ZPS de la plaine Néré-Bresdon réalisé par Madame Fagot et Jennifer FABRE, à la suite d'une sollicitation de la maison de Cognac, Rémy Martin. Ils ont un groupe d'agriculteurs motivés participant à l'Observatoire de la Biodiversité (OAB), et ces derniers observent régulièrement des œdicnèmes dans leurs parcelles et souhaitent en savoir plus sur cette espèce et les actions qui pourraient être mises en œuvre pour sa protection.

## 2. Assistance technique

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Dans la suite de la présentation, Madame Fagot introduit ce qui concerne l'assistance technique avec les outils Natura 2000 et l'assistance aux porteurs de projets. La parole est donnée à Madame Géron pour un retour concernant la campagne des MAEC 2022.

Madame Géron introduit en redonnant quelques rappels sur les MAEC : c'est un outil Natura 2000 pour les surfaces agricoles mais leur animation est réalisée en dehors du marché d'animation du DOCOB. Le périmètre des MAEC se veut être plus large que celui de la ZPS, afin de tenir compte de la localisation des Outardes canepetière et des Œdicnèmes criard : 35 000 hectares comprenant 29 communes et 680 exploitations (d'après les chiffres de 2011). Depuis 2014, la Chambre d'Agriculture 17 (CA17) est opératrice et animatrice des MAEC, avec un partenariat avec la LPO pour l'animation et le diagnostic environnemental à réaliser. Les contrats des MAEC ont une durée de 5 ans, sont proposés à des agriculteurs volontaires et le financement est FEADER-État. Plusieurs mesures sont proposées afin de répondre aux enjeux du site, avec deux principales : la création d'un couvert favorable aux oiseaux de plaine et la création d'un couvert favorable à l'Outarde canepetière. Depuis 2021, deux mesures sont proposées afin de répondre aux enjeux de la Vallée de l'Antenne, un site Natura 2000 traversant la plaine Néré-Bresdon : une mesure création de prairies et une autre gestion de prairie.

Avant de présenter le bilan de la campagne 2022, Madame Géron fait un rappel sur certaines subtilités liées à la crise du COVID-19. Depuis la campagne de 2020, les mesures de gestion de prairies sont proposées avec une durée d'un an, dans l'attente de la PAC 2023. Les chiffres présentés à la suite, pour 2020 sont issus de l'instruction (couche ISIS) et des données de la CA17 pour 2021 et 2022. Les chiffres sont présentés pour les renouvellements et les nouvelles surfaces engagées, pour les campagnes 2020, 2021 et 2022. La campagne 2021 a été une très bonne campagne. Des chiffres à la baisse en 2022 s'expliquant notamment par le fait que plusieurs agriculteurs sont dans l'attente de la PAC 2023 et ont parfois pas souhaité se réengager pour 1 an ou 5 ans.

- Chartes Natura 2000

Une réflexion est engagée sur l'uniformisation des chartes sur les ZPS de Poitou-Charentes. Il n'y a pas eu de contractualisation en 2021-2022, c'est un outil peu adapté pour un site particulièrement agricole. En effet, pour une charte, on raisonne à la parcelle cadastrale alors que dans les secteurs agricoles, on raisonne à l'îlot PAC, ce qui rend le montage du dossier très fastidieux sur des parcelles agricoles. De plus, les propriétaires de parcelles sont souvent multiples et n'habitent pas toujours sur place et il est nécessaire d'obtenir chaque signature pour la mise en place d'une charte. Les perspectives sur ce territoire concernant les chartes sont de se rapprocher de communes, du CEN-NA, de syndicats d'eau potable, de particuliers...

- Protection des nichées

Pour le retour sur les actions menées cette année, la parole est laissée à Madame Fabre. Concernant l'Œdicnème criard, pour 2022, ce sont 33 couples qui ont été trouvés : 25 couples pendant le comptage flash avec 2 individus isolés supplémentaires, 8 couples au cours de prospections supplémentaires. Pour cette 1<sup>ère</sup> année de protection sur l'Œdicnème criard, 3 nids ont été balisés permettant 1 jeune à l'envol via 4 contacts d'agriculteurs.

Concernant les busards Cendrés et Saint-Martin, 2 couples de busards Saint-Martin ont été trouvés dans des coupes forestières. Il n'y a pas eu pas d'action de protection de réalisée au niveau des nids pour ne pas créer de dérangement car ils étaient relativement inaccessibles. Pour les busards Cendrés, 8 couples ont été observés, seulement 5 nids ont été trouvés et il y a eu 9 jeunes à l'envol : 4 jeunes dans une friche, 2 jeunes grâce au centre de soins et 3 jeunes grâce à une cage de protection. Un agriculteur a été contacté pour cette action.

Pour l'Outarde canepetière, afin de détecter les nids et les poussins, de la prospection par drone est réalisée car les femelles sont invisibles dans les parcelles grâce à leur plumage mimétique. Les prospections de drone ont lieu la nuit à l'aide d'une caméra thermique : 2 nuits ont été faites et 132 ha prospectées. Une carte est présentée dans les diaporamas suivants. Les parcelles ciblées sont des parcelles en prairie ou luzerne où des mâles chanteurs et femelles observées à proximité. 1 famille outarde (4 poussins et 1 femelle) a été trouvée dans une parcelle en MAEC sur la commune de Néré, et donc, un agriculteur a été contacté.

Les données du suivi flash 2022 sont présentées sur une carte, 3 passages ont été réalisés. Pour le comptage du 27 avril 2022, 21 mâles et 5 femelles ont été vus. Pour le passage du 18 mai 2022, 23 mâles et 8 femelles ont été observés. Et pour le dernier passage du 09 juin 2022, 20 mâles et 3 femelles ont été vus.

Madame Fagot reprend la parole pour continuer de parler des actions mis en œuvre dans le cadre de la protection des nichées. La luzerne fourragère est appréciée de l'Outarde canepetière pour nicher. Cette année, ce sont 2 nichées qui ont été trouvées dans des luzernes par l'entreprise Durepaire sur la ZPS de la plaine de Barbezières à Gourville. L'année était plutôt favorable car sèche et la luzerne, peu dense. Cette action s'est déroulée en Charente, avec Charente Nature, car la majorité des parcelles gérées par le producteur Durepaire s'y trouvent, mais elle a un rayonnement jusqu'à la plaine de Néré-Bresdon. En effet, une convention de partenariat avec l'entreprise Durepaire, un producteur de luzerne déshydratée en 16 et 17 a été signée depuis 2020. Suite à cela, une formation des conducteurs d'engins à la préservation de l'Outarde canepetière a été faite en 2021. Dans le cadre de ce partenariat, nous sommes en lien avec le responsable de production nous transmettant en amont, les parcelles qui vont être fauchées et les dates de fauche afin de prévoir des actions de protection outarde : drone ou accompagnement de la fauche (si un nid est soupçonné). Grâce à ce partenariat, une clause a été ajoutée en faveur de

l'Outarde canepetière dans les contrats avec les agriculteurs travaillant pour l'entreprise Durepaire.

Sur les outils de communication, à destination des agriculteurs et conducteurs d'engins, pour la protection des nichées, une mise à jour des affiches (coopératives), plaquettes (agriculteurs) et panneaux d'informations est en cours, en vue de les diffuser la saison prochaine.

Concernant les bénévoles actifs pour la protection des nichées en Charente-Maritime. Un bénévole est actif depuis plusieurs années sur la protection de busards et couvre un tiers de la ZPS. Côté Charente, un groupe bénévoles oiseaux de plaine a été monté en 2021. Ils ont été formés à l'observation et à la protection des différentes espèces protégées sur les ZPS. Une formation a été faite en 2021, par le bénévole actif en Charente-Maritime, pour la protection des nichées de busards.

- Évaluations d'incidences et conseils

Les sollicitations pour des évaluations d'incidences et des conseils concernent essentiellement les énergies renouvelables. Ce sont les problématiques actuelles car l'État favorise le développement de ces énergies avec des objectifs à atteindre. Cependant, la construction de ces infrastructures dans le site Natura 2000 et aux abords, met en péril la survie de ces espèces déjà menacées d'extinction. Au cours de cette tranche d'animation, 4 projets identifiés ont été suivis sur le territoire : un hangar photovoltaïque, deux projets éoliens, un retournement de prairie.

- Politiques publiques et conservation

Il y a eu une participation de l'animatrice au COPIL sur le programme Re-resources en 2021 porté par l'EPTB Charente, et aussi, aux réunions et multiples concertations concernant la nouvelle programmation MAEC 2023-2027. En parallèle de cela, il y a également eu un lien avec le Plan national d'Actions (PNA) Outarde canepetière avec la journée rencontres outardes Centre-Ouest et un lien régulier avec l'animateur du PNA qui est à la LPO à Poitiers (Cyrille POIREL).

- Dotation Natura 2000 allouée aux communes

Madame Fagot fait un rappel concernant la dotation Natura 2000, allouée aux communes : cette dotation est comprise dans les dotations générales allouées par l'État chaque année aux communes. Cependant, c'est une somme perçue par les communes car elles se situent sur un site Natura 2000. Le but de cette dotation est notamment de permettre de faire plus attention à l'environnement et aux enjeux de votre territoire que d'autres communes sans enjeux spécifiques. En 2022, il y eu une évolution des critères d'attribution de la dotation : le territoire doit être couvert par le site Natura 2000 à plus de 50 % (75 % auparavant). D'après les données publiques de ces dotations perçues, on remarque qu'on est passé de 4 à 7 communes sur la ZPS percevant cette dotation. Madame Fagot s'efforce de communiquer l'information auprès des communes afin qu'elles aient connaissance de cette dotation et qu'elles sachent que l'animatrice est disponible

pour les accompagner sur des actions en faveur de la biodiversité. Des suggestions d'aménagements sont proposées comme du matériel pour l'entretien des bords de chemin (fauche avec export plutôt que broyage), aménagements pour la biodiversité (haies, bandes enherbées fleuries, mares, arbres isolés...) ect.

### 3. *Suivi des sites*

- Mise en œuvre du DOCOB

Madame Fagot présente un bilan avec la mise en œuvre des actions réalisées du DOCOB : réalisation d'un COPIL par tranche, participation aux réunions et échanges réguliers avec les services de l'Etat, réalisation d'un suivi administratif, d'un bilan annuel, d'une veille sur les activités socio-économiques et tenue d'un tableau de bord et d'une base de données de contacts.

- Suivis écologiques

Madame Fabre reprend la parole pour présenter les chiffres des comptages rassemblements de 2021 pour l'Outarde canepetière et pour l'Œdicnème criard car les comptages sont en cours pour l'Outarde et les données ne sont pas encore communiquées au moment du COPIL et seront le 1<sup>er</sup> et 15 octobre pour l'Œdicnème. Pour l'Outarde canepetière, sur le 1<sup>er</sup> passage du 18 septembre 2021, 59 outardes ont été comptés et sur le 2<sup>ème</sup> passage le 2 octobre 2021, 30 outardes ont été comptés. Pour l'Œdicnème criard, sur le 1<sup>er</sup> passage, le 18 septembre 2021, 133 œdicnèmes ont été comptés, sur le 2<sup>ème</sup> passage, le 2 octobre 2021, 213 œdicnèmes ont été observés et pour le 3<sup>ème</sup> passage, le 14 octobre 2021, 135 œdicnèmes.

Un nouveau suivi est mis en place dans le cadre de ce marché d'animation : l'avifaune forestière nicheuse. D'une part, il y a un suivi des rapaces forestiers qui est réalisé avec 8 passages de mars à juillet par points d'observation, dans 6 boisements sélectionnés. Au final ont été observés : 1 couple de Bondrée apivore, 3 couples de milan noir, 1 nid d'Epervier d'Europe, 2 nids de Faucon Crécerelle et 3 nids de Buse variable. D'autre part, il y a un suivi spécifique sur l'engoulement d'Europe avec une nuit de prospection par points d'écoute, 12 points d'écoutes ont été réalisés dans des boisements ciblés. Il y a eu 2 contacts de mâles chanteurs dans le Bois de Féole et dans le Bois de Berdaguet.

Madame Fagot continue la présentation. Depuis 2016, il y a un suivi des orthoptères qui est réalisé en ex-région Poitou-Charentes. La figure présentée montre le nombre moyen d'orthoptères observés sur 1 transect de 10 m pour chaque ZPS de Poitou-Charentes. La méthodologie de suivi consiste en la réalisation de 30 transects minimum par ZPS, avec 5 transects par parcelle et la réalisation de 2 passages entre juillet-août. Les transects sont réalisés sur différents milieux (MAEC, luzernes, jachères, cultures...). Sur la ZPS de la plaine Néré-Bresdon (NEBR), les données montrent une augmentation sur les années 2020-2021, puis une forte baisse pour l'année 2022

(peut-être lié aux températures élevées mais cela n'est pas avéré). Ce n'est pas le cas sur toutes les ZPS du Centre-Ouest comme on le constate ici. Sur certaines d'entre elles, on constate une disparition d'orthoptères comme sur les ZPS de Champagne (CHAMP), Champagne de Méron (CMER) et du Plateau de Chabris (CHAB). Et sur d'autres une légère augmentation par rapport à l'année passée comme sur BAGO et VILF par exemple.

- Lien avec le DOCOB

Madame Fagot explique que les objectifs et les actions sont mal formulés, les DOCOB vieillissant (2008) qui mériteraient d'être mis à jour (étude socio-économique, suivis écologiques et actions). Les actions ne correspondent pas à des actions que les animateurs peuvent réellement mettre en œuvre, mais l'animatrice a fait lien avec les actions réelles et les présentent. Une précision est apportée concernant la proposition d'extension du périmètre qui est en cours, cependant, suite à un départ de l'animateur de la DDTM et un changement d'animateur également entre la CA17 et la LPO, le dossier n'est non repris à ce jour. L'idée est que le périmètre de la ZPS soit calqué sur celui du PAEC actualisé cette année.

#### IV – Bilan financier 2021-2022 (TF)

Madame Fagot présente le bilan financier de la tranche ferme avec un total de 42,75 jours réalisés pour une somme de 20 394, 25 €.